

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à dix-huit heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	11
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX (pouvoir), Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir) ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

Était absent : Monsieur Pascal GOUHOURY ;

OBJET :

**COMMANDE
PUBLIQUE –
LANCEMENT DE
MARCHÉS -
PROTECTION DES
CHEMINS ET
PRÉVENTION ET LUTTE
CONTRE LES DÉPÔTS
SAUVAGES SUR LE
TERRITOIRE DU PARC**

Nomenclature ACTES :
1 Commande publique
1.1 Marchés publics

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Laurent DUCRUIT, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU et Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était excusé : Monsieur Patrick POCHON ;

Étaient absents : Messieurs Fabien ORIoT, ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Françoise CHANCELIER, Clothilde CAMPAIN et Messieurs Denis CELADON, Yves COZE, Patrick de LUCA, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD, François PAROLINI ;

Étaient excusés : Madame Florence MOTTES et Monsieur Gilles CLUGNAC ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Cécile DELBECQ, Lucie KIENER-CALVET, Marie MARIN, Anne GALIBERT et Messieurs Jean-Luc DOUINE, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE et Fabienne COTTÉ ;

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

11 JUIN 2025

Affichage le :

11 JUIN 2025

COMMANDE PUBLIQUE – LANCEMENT DE MARCHÉS - PROTECTION DES CHEMINS ET PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE DU PARC

VU le Code des marchés publics ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable de la commission concernée ;

Dans le cadre des mesures 2 « Protégeons et gérons les milieux naturels dans une logique de trame écologique » et 5 « Luttons contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion » de la Charte, de la Charte « Luttons contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion », le Parc a déjà mené différentes actions en vue de lutter contre ce fléau. Entre 2010 et 2013 ont été financées des barrières de limitation d'accès aux chemins ruraux et forestiers. En 2020 et 2021, ces actions ont été poursuivies et au total ce sont 108 pièges photographiques qui ont été installées sur 46 communes avec des fonds de la Région Île-de-France.

Afin d'évaluer les besoins des Communes et de relancer de nouvelles commandes groupées sur des équipements de lutte contre les dépôts sauvages, le Parc a interrogé fin 2024 les Communes du territoire au travers d'un questionnaire.

Nous avons eu le retour de 51 Communes. Les besoins exprimés sont importants en termes de réponses curatives (pièges photographiques) mais aussi préventives (barrières et panneaux).

Ce projet de protection des chemins et de de lutte contre les dépôts sauvages sera mené sur l'ensemble du territoire du Parc avec les Communes volontaires, les EPCI et les syndicats de collecte et/ou de traitement concernés.

Cette action sera financée par le Parc à hauteur maximale de 165 000€ (fonds propre de la Région Ile-de-France, programme d'action et participations Communes).

Une convention permettant de définir les modalités de prise en charge, de fourniture et d'utilisation des pièges photographiques, des barrières de limitation d'accès et des panneaux de sensibilisation entre le Parc et les Communes sera mise en place pour toute demande de matériel.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Recettes		
	Nature des travaux	Montant en € TTC	Financier
Acquisition de pièges photographiques Acquisition de barrières de limitation d'accès Acquisition de panneaux de sensibilisation	174 300,00	Parc*	174 300,00

* Fonds propre CRIF, reste à charge des Communes et Programme d'actions (2023 21A et 21B, 2024 21A, 2025 21A)

VU le Code des marchés publics ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable de la commission concernée ;

Dans le cadre des mesures 2 « Protégeons et gérons les milieux naturels dans une logique de trame écologique » et 5 « Luttons contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion » de la Charte, de la Charte « Luttons contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion », le Parc a déjà mené différentes actions en vue de lutter contre ce fléau. Entre 2010 et 2013 ont été financées des barrières de limitation d'accès aux chemins ruraux et forestiers. En 2020 et 2021, ces actions ont été poursuivies et au total ce sont 108 pièges photographiques qui ont été installées sur 46 communes avec des fonds de la Région Île-de-France.

Afin d'évaluer les besoins des Communes et de relancer de nouvelles commandes groupées sur des équipements de lutte contre les dépôts sauvages, le Parc a interrogé fin 2024 les Communes du territoire au travers d'un questionnaire.

Nous avons eu le retour de 51 Communes. Les besoins exprimés sont importants en termes de réponses curatives (pièges photographiques) mais aussi préventives (barrières et panneaux).

Ce projet de protection des chemins et de lutte contre les dépôts sauvages sera mené sur l'ensemble du territoire du Parc avec les Communes volontaires, les EPCI et les syndicats de collecte et/ou de traitement concernés.

Cette action sera financée par le Parc à hauteur maximale de 174 300€ (fonds propreté de la Région Ile-de-France, participations Communes et programme d'actions).

Une convention permettant de définir les modalités de prise en charge, de fourniture et d'utilisation des pièges photographiques, des barrières de limitation d'accès et des panneaux de sensibilisation entre le Parc et les Communes sera mise en place pour toute demande de matériel.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Nature des travaux	Montant en € TTC	Financier	Montant en € TTC
Acquisition de pièges photographiques Acquisition de barrières de limitation d'accès Acquisition de panneaux de sensibilisation	174 300,00	Parc*	174 300,00

* Fonds propreté CRIF, reste à charge des Communes et Programme d'actions (2023 21A et 21B, 2024 21A, 2025 21A)



Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent le projet, le plan de financement et autorisent le Président à solliciter la subvention de la Région Ile-de-France, à l'unanimité.

Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250610-2025-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025

Affichage : 11/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

